

CFVE 5 DU 06 AVRIL 2023 – vote en ligne du 07/04/2023

MOTION

Pour l'aménagements du semestre différencié pour la fin du 2ème semestre 2022-2023 en vue assurer la prolongation de la mobilisation et la continuité pédagogique

Suite à l'AG étudiante et au vote majoritaire du 03 avril 2023 pour la mise en place d'un semestre différencié, les élus de la CFVE prennent note de la demande des étudiants concernant à la fois la mise en place d'un semestre différencié et une adaptation des évaluations en vue de poursuivre la mobilisation.

En préambule,

Les membres de la CFVE :

- Réaffirment leur soutien plein et entier à la mobilisation en cours, pour revendiquer, à l'échelle nationale et auprès des tutelles, des moyens à la hauteur des enjeux.
- Saluent l'action des étudiants mobilisés et les résultats obtenus qui offrent aujourd'hui un espace de négociation et de dialogue inédit entre les ENSA et la tutelle
- Confirment leur volonté de participer, en tant qu'enseignant·es, à la co-production des réflexions nécessaires à l'évolution de l'architecture et de son enseignement.
- Rappellent la distinction à opérer entre la mobilisation liée aux revendications auprès de la tutelle et les réflexions à mener sur la pédagogie.
- Insistent sur la nécessité d'une reprise de tous les enseignements et sur l'obligation de leur évaluation

La CFVE souhaite ainsi proposer une solution conciliant la continuité pédagogique et le besoin de temps pour soutenir la mobilisation.

DECISIONS :

La CFVE vote à l'unanimité le soutien à la mobilisation en cours et aux enjeux qu'elle porte ;

La CFVE vote à l'unanimité la mise en place à compter du 11 avril et jusqu'à la fin du second semestre de l'année 2022-2023 d'un semestre différencié intégrant, d'une part, la reprise des programmes de tous les enseignements à partir du 10 avril 2023 et le maintien des évaluations, d'autre part les adaptations nécessaires à la valorisation et à la poursuite des engagements étudiants et au débat d'école.

Le semestre différencié pourrait ainsi être défini comme une pérennisation de ces temps d'échange et de travail sous une forme permettant aux enseignements de se prolonger de manière normale.

Les PFE ne sont pas concernés par cette disposition

PROPOSITIONS :

Les modalités de mise en œuvre du semestre différencié font l'objet des propositions suivantes :

1- Libérer des temps collectifs permettant de fédérer les étudiants et les enseignants mobilisés ou souhaitant se mobiliser. Ces temps seront dédiés à la co-construction des revendications à porter au niveau de l'école et au niveau national et aux réflexions sur la pédagogie. Des

groupes de travail concernant l'évolution de la pédagogie ayant déjà été mis en place par la CFVE d'une part, par certains enseignants de l'école dans le cadre de la mobilisation d'autre part, il est proposé à toute personne intéressée de se rapprocher de ces GT.

- Etablissement d'un planning (dates et contenus) identifiant des temps partagés par l'ensemble de la communauté jusqu'à la fin du semestre (tables rondes, séminaires, manifestations...).
- Poursuite du dispositif « l'école en débat » au moins un jour par semaine (calendrier et programme à préciser).
- Aménagement du temps de la journée de projet à définir dans chaque groupe en concertation entre enseignants et étudiants.
- Selon les possibilités de chaque enseignant-e, les modalités, contenus et attendus des enseignements seront adaptés selon le temps du semestre nouvellement dévolu et les sujets portés par la mobilisation.

2- Adapter les modes d'évaluation au contexte de la mobilisation

Il est rappelé que les ECTS correspondent à des connaissances, savoirs et compétences acquises au sein de l'enseignement et portant sur des contenus spécifiques définis dans le programme de l'école. L'hypothèse d'une notation automatique à 10/20 laissant entendre une acquisition complète pour tous n'est pas envisageable. Un rapport de semestre sur quelques matières remplaçant tous les modes de validation n'est pas non plus envisageable. Une adaptation contextuelle de la notation à la situation reste toutefois indispensable. Les points suivants sont donc proposés par la CFVE :

- La CFVE rappelle aux enseignants que les absences liées à la mobilisation avant le 10 avril ne peuvent être sanctionnées.
- La CFVE demande aux enseignants de faire preuve de mansuétude dans leurs évaluations et de faire porter leurs évaluations sur les contenus des enseignements donnés après le 10 avril.
- Les attendus et les modes d'évaluation feront l'objet d'une discussion collective au sein de chaque enseignement visant à clarifier les compétences à acquérir au sein de chacun.
- Le rapport d'études de L3 pourra être consacré aux thématiques développées durant la mobilisation. Il s'agirait de mettre à profit l'exercice (relecture critique du parcours de la licence) dans la perspective des évolutions du programme de l'école et des enjeux soulevés par la mobilisation pour la discipline.
- Les notes saisies sur Taïga seront accompagnées de commentaires permettant une meilleure compréhension de la notation.
- Une attention particulière sera portée sur les étudiants Erasmus.
- La CFVE pourra être sollicitée en cas de difficulté rencontrées au cours du semestre par les enseignants et étudiants sur les modalités d'enseignement et/ou d'évaluation du semestre.

Enfin la CFVE propose que les étudiants mobilisés puissent valoriser et poursuivre leurs engagements par l'obtention d'un nombre d'ECTS à définir sur la base de leur implication dans la mobilisation. Un enseignement exceptionnel encadré par des enseignant-es-chercheur-es volontaires leur sera proposé en vue de contribuer à la formalisation collective des réflexions engagées dans le cadre de la mobilisation. Un groupe de travail piloté par Elise Macaire examinera en lien avec l'administration les modalités concrètes de création de cet enseignement qui sera mis en place après les vacances de printemps.

3- Accompagner les étudiant·es en difficulté (situation de blocage, décrochage, Erasmus...) qui sont invité·es à prendre contact avec le Service des études pour examiner des solutions alternatives.

Vote en ligne de la CFVE du 7 avril 2023 sur ces propositions : 17 votants + 1 non comptabilisable

- 16 pour
- 1 contre
- 3 non votants

Collège des Enseignants et Chercheurs

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Mme Laurence BASSIERES	HCA	x			
Mme Suzel BALEZ	STA-CIMA	x			
M. Frédéric CHASTANIER	ATR-RA	x			
M. Philippe CHAVANES	TPCAU	x			
M. Franck GAUBIN	STA-CIMA	x			
Mme Laure JACQUIN	TPCAU	x			
Mme Laurence FALZON	ATR-APV	x			
Mme Manuela FRANZEN	TPCAU	x			
M. Yann NUSSAUME	VT	x			
M. Julien JOLY	TPCAU	x			
Mme Elise MACAIRE	SHS	x			
Mme Séverine ROUSSEL	TPCAU	x			

Collège des Etudiants

Titulaires	Année	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Mme Solène LE RAI	L3	x			
Mme Assia GOUMAR	L3	x			
Mme Maud BAUER PRESTON	L2	x			
M. Pierre DE NADAI	L2	x			
Mme Sophia BOUMAHDI VALDERA	L2		x		
Mme Carla CORVO	M1	x			

Collège des Personnels des filières administratives, techniques et scientifiques (A.T.S)

Titulaires		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
M. Jacques BERGNA		x			
M. Barmak LAHIJI		x			

Membres avec voix consultative

Titulaires		Présent	Absent	Excusé
Mme Caroline LECOURTOIS	Directrice	x		
Mme Vincentella de COMARMOND	Directrice adjointe	x		
M. Samuel BRUNA	Responsable adjoint du service de la scolarité	x		
Mme Sophie VERRIER	Responsable de la coordination des instances et du pôle juridique	x		